



Conseil municipal 2016 : compte-rendu du 16 décembre 2016

CHÉCÝ

L'an deux mil seize, le seize décembre à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chécý en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Vincent VALLIES, maire de Chécý.

L'an deux mil seize, le seize décembre 2016 à 19 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Vincent VALLIES, maire de Chécý.

Présents : M. VALLIES, Mme BAULINET, M. RABILLARD, Mme GLOMERON, M. TINSEAU, Mme DAUDIN, M. GACHET, Mme PELLE-PRINTANIER, M. TAFFOREAU, M. PIZZINAT, M. LEPAULT, Mme HERINO, M. DOUCET, Mme PERROT, M. CHERRIER, Mme BONNEVILLE, M. TOULOUGOUSSOU, Mme GRANDVILLIERS, M. LETELLIER, Mme PUGIN, M. DUVAUX, Mme COLLADANT, Mme PICARD-CORNAIRE, M. LEPRETRE, M. CHOUSSEY.

Absents excusés :

Mme CHARDERON ayant donné pouvoir à Mme BAULINET.

Mme GACOIN ayant donné pouvoir à Mme DAUDIN.

Absents : M. VAQUETA, Mme FELIX.

Formant la majorité des membres en exercice, Mme HÉRINO a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire exprime la solidarité du conseil municipal pour les habitants d'Alep en Syrie victimes de combats. Madame Baulinet remet la médaille de la ville à M. LEPAULT pour son dévouement lors des opérations de sauvegarde des personnes et des biens lors des inondations de printemps.

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, TRANQUILLITE PUBLIQUE

1. Vote Budget principal ville et George Sand.

Le conseil municipal a approuvé à **la majorité** (23 pour, 4 contre) le budget principal de la ville pour 2017. Ce budget est équilibré à 9 986 377, 76 € en section de fonctionnement et 3 157 035, 24 € en section d'investissement.

Le conseil municipal a approuvé à **la majorité** (24 pour, 3 contre) le budget annexe «location de salle» pour 2017. Ce budget s'équilibre à 388 450 € en section de fonctionnement. Ce budget n'a pas de section d'investissement. Les taux d'imposition restent inchangés.

2. Dotation des Équipements Territoire Ruraux (DETR) 2017.

Le conseil municipal a sollicité à **la majorité** (24 pour, 3 contre) l'Etat pour obtenir des subventions dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, pour le projet de réhabilitation de l'accueil de loisirs sans hébergement de Beauregard pour un montant de 684 000 TTC, soit 570 000 HT.

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité**, la réfection et l'isolation de la toiture de la salle des fêtes, et à solliciter l'Etat pour obtenir des subventions dans le cadre de la DETR pour un montant de 125 000 € TTC soit 104 167 € HT.

3. Dotation aux provisions Gymnase.

Le conseil municipal a accepté à **la majorité** (23 pour, 3 contre, 1 abstention) la dotation aux provisions pour charges exceptionnelles pour la somme de 190 917,50 €, et à imputé la somme à provisionner au chapitre 68, article 6875 « dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles »,

4. Garantie d'emprunt "Résidence de l'Orléanais" (1 logement rue Domrémy - la Poste).

Le conseil municipal accorde à **l'unanimité** sa garantie communale pour les 2 prêts dont les caractéristiques sont les suivantes :

Le 1^{er} prêt (PLUS ou Prêt Locatif à Usage Social foncier) pour un montant de 43 030€.

Le 2^{ème} prêt (PLUS ou Prêt Locatif à Usage Social) pour un montant de 100 404€.

Le total s'élève à 143 434 €.

Et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints en exercice à signer les actes à intervenir.

5. Convention de coopération entre la ville et le CCAS.

Le conseil municipal autorise à **l'unanimité** Monsieur le Maire à signer la convention de coopération entre la Ville de Chécý et le CCAS qui fixe les conditions dans lesquelles la commune de Chécý assure certaines prestations indispensables au CCAS et les modalités de remboursement à la Ville. Cette convention a une durée de 3 ans et prendra fin au 31/12/ 2016.

6. Tarifs de la restauration du personnel 2017

Le conseil municipal a fixé à la **majorité** (23 pour, 4 contre) les tarifs de la restauration du personnel communal tels qu'ils sont exposés ci-dessus à compter du 1er janvier 2017. Ce tarif augmente de 2% pour l'année 2017.

	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Restauration du personnel communal (plein tarif)	4, 50 €	4, 60 €
Agents recrutés en :		
§ Contrat aidés		
§ Contrat d'apprentissage		
§ A temps non complet pour un horaire inférieur à 28 heures hebdomadaires	2, 40 €	2, 45 €
§ Etudiants stagiaires bénéficiant d'une convention de stage avec la mairie		
Restauration du personnel enseignant	4, 50 €	4, 60 €

7. Revalorisation prime de fin d'année 2017.

Le conseil municipal a accepté à l'**unanimité** de revaloriser la prime de fin d'année pour le personnel municipal de 2 %. La prime de fin d'année s'élève pour un agent travaillant à temps plein à 1.423€ bruts. Elle est versée en juin et en novembre aux personnels au prorata du temps de travail.

8. Rapport d'activité de l'Agglo pour l'exercice 2015.

Le conseil municipal a **pris acte** de ce rapport.

9. Décision Modificative N°2 : Budget Annexe « Interventions Économiques ».

Le conseil municipal a approuvé à la **majorité** (24 pour, 3 abstentions) la décision modificative pour le budget interventions économiques. Cette décision n'entraîne pas de changement dans les équilibres des sections. Elle permet une régularisation d'écritures comptables.

10. Convention de remboursement d'annuités d'emprunts par le SIGEA à la ville de Chécy.

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** les termes de la convention entre le SIGEA et la ville de Chécy afin de préciser le détail des remboursements des emprunts. Le montant que le SIGEA doit rembourser à la ville de Chécy s'élève à 71 390, 01 €. Et a autorisé Madame GLOMERON à signer cette convention au nom de la ville de Chécy.

11. Décision de clôture du Budget Annexe « Interventions Économiques ».

Le conseil municipal a approuvé à la **majorité** (24 pour, 3 absents) la clôture définitive du budget annexe « Interventions Économiques » au 31 décembre 2016. Toutes les écritures comptables ayant été faites, le solde du budget ayant été amené à zéro.

ESPACE PUBLIC - DEVELOPPEMENT DURABLE - BATIMENTS - URBANISME

1. Acquisition foncière : lieudit « les pâtures du port ».

Le conseil municipal confirme à l'**unanimité** la décision d'acquérir de Mme MUSSON Françoise née BONNET demeurant 1 Rue du Puits Saint Christophe - 45000 ORLEANS, les parcelles sises à CHECY au lieudit "Les Pâtures du Port", cadastrées ZT 122 et 123 et la parcelle au lieudit "La Tuilerie" cadastrées ZA 149, l'ensemble d'une contenance de 9850 m² au prix de 0.50 €/m².

2. Acquisition foncière : rue de la Herpinière.

Le conseil municipal confirme à l'**unanimité** la décision d'acquérir de Mme DUBOURG Marie-josé, domiciliée 122 rue de la Herpinière - 45430 CHECY la parcelle cadastrée ZL 598 pour une contenance de 42 m² au prix de 1 € symbolique dispensé de paiement ; note qu'en contrepartie d'une cession consentie à l'euro symbolique dispensé de paiement, la commune procède à la division, prend en charge les frais de géomètre et de notaire, le déplacement de la clôture, des compteurs d'eau et de gaz ainsi que l'enlèvement des deux souches de sapins

3. Dénomination de voie : opération de 16 logements de Vallogis - rue de la gare.

Le conseil municipal valide à l'**unanimité** le nom de Clos de l'Europe pour l'opération de 16 logements de Vallogis dans le quartier de la Gare.

4. Convention d'attribution de fonds de concours pour la réparation d'ouvrages et d'infrastructures communaux endommagés par les intempéries de juin 2016.

Le conseil municipal a donné son accord à l'**unanimité** sur les termes de la convention d'attribution de fonds de concours pour la réparation d'ouvrages et d'infrastructures communaux endommagés par les intempéries de juin 2016, et sollicite l'Agglo pour ces fonds de concours.

5. Planification : révision et modification du PLU - demande d'achèvement des procédures par l'EPCI compétent.

Le conseil municipal a donné son accord à l'**unanimité** pour la reprise de la procédure de révision de son PLU prescrite le 12 mai 2015 et la reprise de la procédure de modification simplifiée de son PLU prescrite par arrêté du Maire le 15 décembre 2016 par l'EPCI compétent au 1er janvier 2017.

6. Convention centre instructeur Chécy - communes de Combleux et Bou -avenant n°1.

Le conseil municipal a donné son accord **à l'unanimité** sur l'avenant n° 1 de la convention du Centre instructeur de Chécy avec les communes de Bou et de Combleux.
Cet avenant modifie les modalités de remboursement des actes instruits.

7. Convention de viabilité hivernale Chécy – Combleux.

Le conseil municipal a donné son accord **à l'unanimité** sur les modalités de la convention de viabilité hivernale Chécy – Combleux, le coût d'une intervention sur 2017 s'élève à :

- Intervention de jour : 95,15€ TTC,
- Intervention le samedi : 99,47€ TTC,
- Intervention la nuit et le dimanche : 112,42€ TTC

ENFANCE – CULTURE – SPORT – ASSOCIATIONS

1. Attribution de subventions_6^{ème} partie.

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association de l'Avant-Garde Chécy Mardié Bou (AGCMB foot).

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,

Jean-Vincent VALLIES